



Extension du Tramway T3
Aménagement des terminus à Porte de Vincennes
12ème et 20ème arrondissements

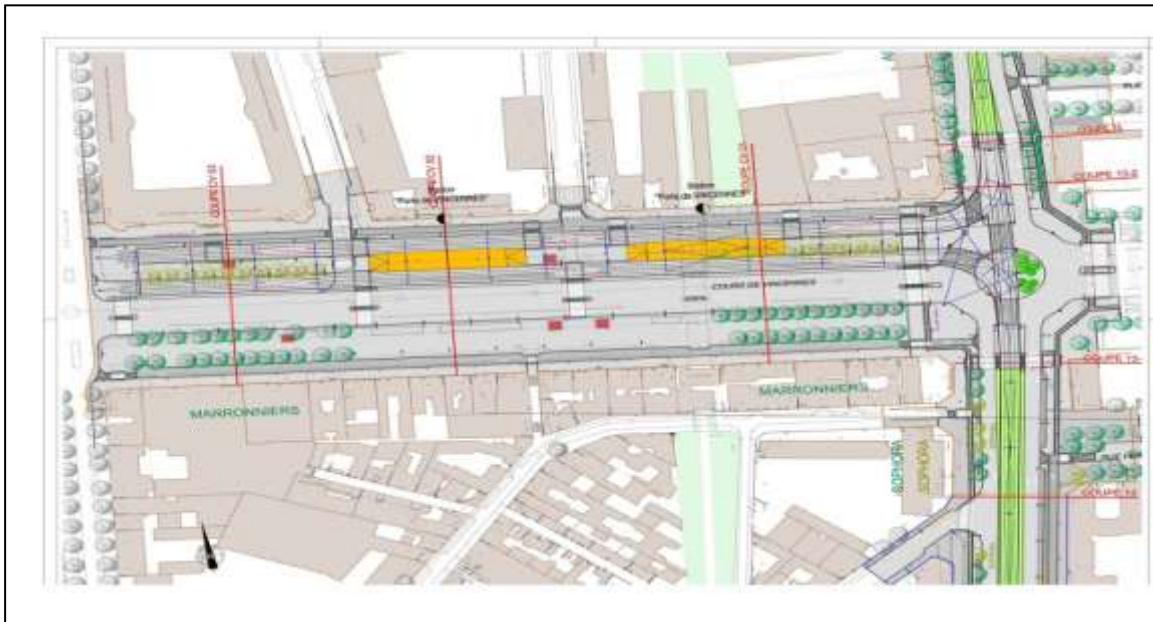


Synthèse des études d'aménagement

1 / Le dossier d'enquête publique :

Le projet comporte les terminus de l'arc nord et de l'arc Sud l'un derrière l'autre, implantés sur le Cours de Vincennes côté 20ème arrondissement.

Par ailleurs, le tramway est en position axiale sur les boulevards des Maréchaux.



2 / Les études de circulation :

S'agissant de la gestion de la circulation, les études menées depuis l'enquête publique sur le projet sont apparues non satisfaisantes :

Les simulations dynamiques de circulation ont démontré que cette solution ne permettait pas de répondre aux objectifs d'écoulement des trafics.

Les études ont donc conclu à la nécessité de limiter l'impact du tramway dans le carrefour et donc à en modifier l'implantation sur les Maréchaux, non plus en position axiale, mais en position latérale côté intérieur, entre la rue de Lagny dans le 20^e et la rue Montéra dans le 12^e.



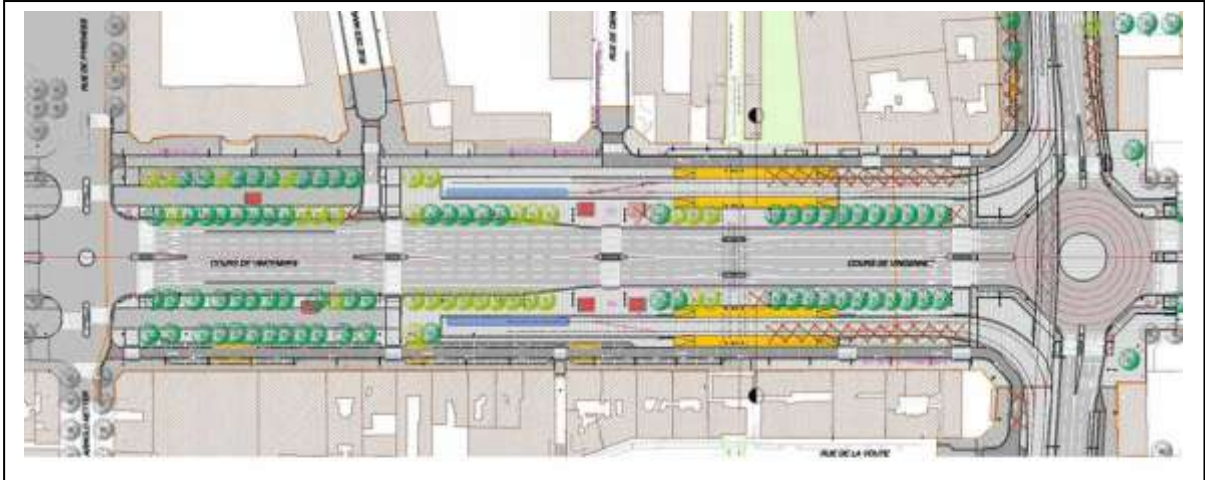
3 / Les études concernant la sécurité :

S'agissant de la sécurité, l'organisation des terminus l'un derrière l'autre côté nord du cours de Vincennes est également apparue non satisfaisante : à la fois du fait du manque de visibilité entre piétons et tramways mais aussi du fait de la dangerosité des traversées piétonnes du cours de Vincennes, complexes et peu lisibles.



4 / L'implantation des terminus sur le Cours de Vincennes :

D'où la nécessité d'une implantation des terminus non pas du même côté, mais de part et d'autre du cours de Vincennes.



5 / conclusion :

Le projet d'aménagement des terminus des lignes nord et sud à la porte de Vincennes est modifié comme suit :

- implantation latérale côté intérieur de la plateforme du tramway sur les Maréchaux entre la rue de Lagny côté 20^e arrondissement et la rue Montéra côté 12^e arrondissement ;
- implantation des terminus de chaque côté du cours de Vincennes à hauteur de la petite ceinture ferroviaire, au plus près des accès de la ligne n° 1 du métro, le terminus nord étant implanté sur la rive nord du cours de Vincennes côté 20^e arrondissement, le terminus sud étant implanté sur la rive sud du cours de Vincennes côté 12^e arrondissement. Les échanges importants entre tramway et métro sont parfaitement optimisés. Les échanges entre les deux terminus du tramway sont organisés par une traversée piétonne entre les deux rives du cours de Vincennes, de part et d'autre des accès du métro. Cette traversée piétonne fera l'objet d'un traitement particulier pour en garantir la sécurité et le confort.

Le projet ainsi modifié, satisfaisant aux plans de la sécurité, de l'intermodalité, de la gestion de la circulation et de l'insertion urbaine, a été présenté au public le 1^{er} décembre 2008.